



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
MAIRIE DE SAUZON

Arrêté n° : 2026A050

Objet : TRAVAUX / OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Localisation : Kergoyet

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande du mardi 14 avril 2026 présentée par la société « Eco Compteur », représentée par Mr HUON Guillaume, 40 rue Bourseul, 22300 LANNION ;

CONSIDÉRANT la demande pour la pose d'un écompteur vélo, voiture ;

CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose au bon déroulement des travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux, la société « Eco Compteur » est autorisée à occuper le domaine public situé à « Kergoyet » le mardi 21 avril 2026 de 08h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : La signalisation, les panneaux et toutes mesures de sécurité seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : La société « Eco Compteur » devra garantir en toutes circonstances la continuité de la circulation et l'accessibilité des voies pour les services de secours et de gendarmerie. Les travaux et installations de chantier ne devront entraîner aucune gêne susceptible de compromettre leur intervention ni d'en allonger les délais.

ARTICLE 4 : Le Maire de la commune de SAUZON, l'adjoint aux travaux et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BELLE ILE EN MER seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation sera envoyée aux services de :

- Gendarmerie
- Pompier
- Collecte des déchets

Fait à SAUZON,
Le mercredi 15 avril 2026



Pour le Maire
l'Adjoint délégué

Yves LOYER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.